
Mavi Marmara: la justice turque s'apprête à juger des militaires israéliens

Description

ISTANBUL – Un tribunal stambouliote a accepté lundi de juger quatre ex-dirigeants de l'armée israélienne accusés d'implication dans la mort de neuf Turcs tués en 2010 par des commandos israéliens pendant l'assaut de leur navire d'aide humanitaire, a rapporté l'agence de presse Anatolie.

La cour a jugé recevable un acte d'accusation présenté la semaine dernière par un procureur qui réclame la prison à vie pour l'ex-chef d'état-major de l'armée israélienne, Gabi Ashkenazi, les ex-chefs de la marine et de l'aviation, Eliezer Alfred Marom et Avishai Levi, et l'ex-chef des services secrets Amos Yadlin, selon Anatolie.

Cette décision implique l'ouverture d'un procès, dont la date de la première audience doit être fixée par le tribunal dans les prochaines semaines. Selon toute vraisemblance, ce procès restera symbolique, Israël excluant que ses militaires soient jugés, a fortiori de les extraditer.

Le vice-ministre israélien des Affaires étrangères, Danny Ayalon, a qualifié de « *très grave* » le fait que la justice turque ait entamé une telle procédure.

« Nous allons faire en sorte que nos concitoyens soient protégés le mieux possible d'un point de vue légal », a déclaré M. Ayalon à la télévision, espérant qu'« une pression diplomatique étrangère forcera la Turquie à revenir sur son action ».

La décision d'Ankara « pourrait avoir des implications lourdes de conséquences pour l'Otan et les forces américaines en Afghanistan, Irak et ailleurs », a-t-il déploré.

Selon le site israélien d'informations Ynet, le général Gabi Ashkenazi a de son côté affirmé lundi soir qu'Israël et la Turquie avaient « mutuellement intérêt à préserver la stabilité au Proche-Orient ». « Je suis convaincu que le bon sens finira par l'emporter », a-t-il ajouté.

« J'ai toujours été à côté des soldats qui ont assumé leur devoir (à?) Si le prix que j'ai à payer pour cela est de ne pas visiter la Turquie, eh bien je le paierai », a encore dit le général.

Les poursuites portent sur l'assaut donné le 31 mai 2010 dans les eaux internationales par des commandos israéliens au Mavi Marmara, navire amiral d'une flottille d'aide humanitaire qui

tentait de rallier [Gaza](#), sous blocus israélien.

L'acte d'accusation s'appuie sur les témoignages de près de 600 personnes, dont 490 passagers de la flottille, qui comptait six bateaux, et des proches des victimes.

Selon ce document de 144 pages, les soldats israéliens ont fait un usage largement disproportionné de la force contre les militants favorables à la cause palestinienne.

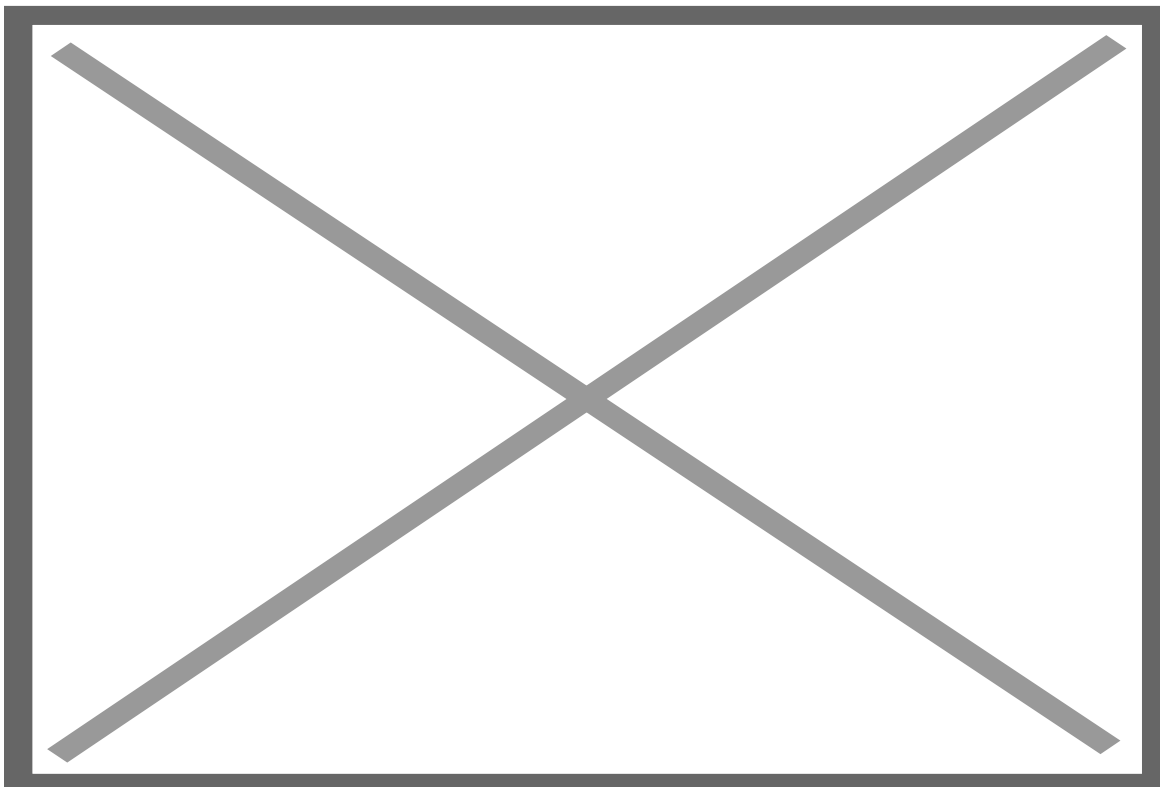
« On ne peut parler de légitime défense lorsqu'on utilise des armes perfectionnées et on mitraille des gens qui brandissaient des fourchettes, des cuillères ou des hampes de drapeau », souligne-t-il.

En septembre dernier, le rapport Palmer de l'ONU avait jugé « excessive » et « disproportionnée » cette intervention militaire, mais avait considéré comme « tout à fait légal » le blocus imposé par Israël à la bande de Gaza.

Cette affaire avait provoqué une grave crise diplomatique entre la Turquie et Israël, autrefois alliés. Ankara a abaissé le niveau de sa représentation diplomatique dans l'Etat hébreu, suspendu la coopération militaire et expulsé l'ambassadeur d'Israël.

Par AFP

[Source](#)



date créée
2012/05/29